

Envoi par courriel et par courrier

Québec, le 9 décembre 2003

Monsieur Alain Daneau
Agence d'efficacité énergétique du Québec
5700, 4^e Avenue Ouest
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Objet : Projet de centrale de cogénération à Bécancour par TransCanada Energy Ltd.

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 18 et 19 novembre dernier sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier désire obtenir les évaluations suivantes :

1. Parmi toutes les nouvelles maisons construites présentement (en 2002 ou en 2003) au Québec, quel est le pourcentage qui sont construites selon les normes Novoclimat ou R-2000 ?
2. Quel est l'effet de l'introduction de normes Novoclimat et R-2000 dans le parc résidentiel sur la consommation électrique annuelle au Québec (énergie évitée) ?
Évaluer la quantité d'énergie ainsi évitée :
 - a) au cours de la dernière année ;
 - b) depuis l'introduction des programmes Novoclimat et R-2000.
3. Quel serait le potentiel d'énergie électrique supplémentaire évitée annuellement si dorénavant toutes les nouvelles résidences étaient construites selon les normes Novoclimat ou R-2000 ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 15 décembre prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission